



Paris, le 17 avril 2024

**Compte-rendu de la commission consultative du fonds de  
Soutien au tissu associatif des Français à l'étranger – STAFE**

**Organisée à Paris, le 15 mars 2024**

Présidée par Mme Pauline CARMONA, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire, la commission consultative du fonds de Soutien au tissu associatif des Français à l'étranger (STAFE) s'est réunie le vendredi 15 mars 2024 de 14h30 à 20h00.

Participaient à la Commission en tant que membres élus ou représentant les associations nationales représentatives des Français établis hors de France reconnues d'utilité publique (par ordre alphabétique) :

Mme Vanessa GONDOUIN-HAUSTEIN, représentante de l'association Français du Monde – ADFE (FDM-ADFE)

Mme Marie-Christine HARITCALDE, membre élue de l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE)

Mme Gaëlle LECOMTE, membre élue de l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE)

Mme Élise LEGER, membre élue de l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE) – *en visioconférence*

M. Jean-Louis MAINGUY, représentant de l'association Union des Français de l'Étranger (UFE)

Participaient aux travaux de la commission consultative au titre de l'administration :

- DFAE :

M. François PENGUILLY, Chef du service des Français à l'étranger (DFAE/SFE)

Mme Diane ROESER, Cheffe de la Mission de l'aide à la scolarité et de l'action sociale (DFAE/SFE/MASAS)

Mme Chun-Mee CHALINE, Rédactrice (DFAE/SFE/MASAS)

M. Philippe BRUNBROUCK, Chef de bureau adjoint de la Cellule budgétaire, de la performance et de l'évaluation (FAE/MGP/BPE)

Mme Mandy MARTEL, Vacataire STAFE/OLES (DFAE/SFE/MASAS)

- Autres services du MEAE :

DAF :

Mme Pascale GAY-GRESSIN, Cheffe de bureau du budget (DGA/DAF/1/BUD)

DGM :

Mme Fanny RASKIN, Rédactrice Associations Français langue maternelle (FLAM), Assistants de langue et stagiaires Master FLE (DGM/DDI/LFE)

- AEFÉ :

M. Florent GAYET, Chargé de missions auprès de la Direction du Développement et de l'Accompagnement du Réseau (AEFE/DDAR) – *en visioconférence*

Etaients excusés :

Mme Gioia BATTISTONI, représentante de la Fédération internationale des Accueils français et francophones d'expatriés (FIAFE),

Mme Fabienne DUFAY, Contrôleur budgétaire et comptable ministérielle auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères (MINBU/CBCM), rattachée au ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance,

Mme Fany ROBIN, Rédactrice Commerce extérieur au sein de la direction de la diplomatie économique (DGM/DE/COMECO),

Mme Marine DEMAILLY, Rédactrice en charge du suivi de la Fondation des Alliances Françaises (DGM/DDI/CM),

Mme Linda NAIT BOUDA, Cheffe du bureau de la coopération éducative au sein de la Direction de l'Enseignement de l'Orientation et de la Formation (AEFE/DEOF).

\*\*\*

**I – Rappels généraux sur le dispositif du STAFE :**

En ouverture de séance, la Directrice remercie l'ensemble des membres de la commission de leur présence, et salue plus particulièrement Elise LEGER (conseillère AFE) qui prend part à cette réunion depuis Sydney à une heure très avancée.

La Directrice souligne que les propositions du groupe de travail mené en 2022-2023 sur le dispositif STAFE ont bien été intégrées à la campagne 2024 et ont bien été prises en compte par les associations.

Un bilan chiffré a été transmis aux participants le 8 mars 2024, avec l'ordre du jour, une note de cadrage ainsi qu'un tableau de synthèse des projets présentés, afin de leur permettre de prendre connaissance des projets présentés et des orientations générales de la campagne. La Directrice rappelle en outre le défi qui est celui de la DFAE d'assurer concomitamment la préparation de l'Assemblée des Français de l'étranger, de la commission STAFE et de la CPPSFE.

Sans revenir en détail sur les données figurant dans la note et dans le bilan, la Directrice souligne en particulier les éléments suivants :

- La campagne 2024 est très similaire à 2023, qu'il s'agisse du nombre de projets transmis ou du montant total proposé par les conseils consulaires. Pour autant, le bilan du groupe de travail est très positif : les associations se sont emparées des nouvelles thématiques dans leurs projets. Certaines d'entre elles ont même présenté des projets touchant plusieurs de ces thématiques à la fois. C'est un point important, qui a permis de redynamiser la campagne STAFE et suscité de l'intérêt autour de thèmes prioritaires pour les élus et pour le ministère.  
Les réflexions du groupe de travail ont également amené à assouplir les contraintes de calendrier pour la campagne 2024. Cela permet désormais de retenir plusieurs projets pour lesquels le versement de la subvention peut être conditionné à la remise d'un compte-rendu technique et financier définitif ultérieur.
- Le STAFE continue aussi d'attirer de nouvelles associations : 121 projets portés par des associations n'ayant jamais obtenu de subvention STAFE (ni OLES) ont été déposés en 2024, dont 25 Alliances françaises, 7 chambres de commerce et d'industrie, et 6 associations FLAM. 63 projets sont portés par des associations qui ne font pas partie de notre réseau traditionnel.  
Des réunions pour faire connaître le STAFE ont été organisées par plusieurs postes et il est important que les membres de la commission continuent à inviter tous les élus et relais associatifs à faire largement connaître le dispositif STAFE aux associations qui remplissent les critères d'éligibilité. Pour la prochaine campagne, en plus de la communication sur les sites internet et les réseaux sociaux des postes, la Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) demandera aux postes d'adresser un courriel à l'ensemble des associations connues pour encourager les candidatures.

- Cette année encore, les associations, les élus et les postes ont fait un réel effort pour mettre en valeur le bénéfice des projets pour les Français, même lorsqu'ils ne sont pas majoritaires. C'est un point essentiel que la DFAE prend en compte lors de l'examen des dossiers. Les projets culturels et éducatifs sont toujours prépondérants, avec une augmentation du nombre de projets portés par les Alliances françaises.

La Directrice relève, par ailleurs, que les conseils consulaires ont pleinement joué leur rôle de filtre et de priorisation, puisqu'ils ont écarté 29% des dossiers déposés.

Elle conclut ses propos liminaires par un premier tour de table afin de recueillir les observations des membres de la commission sur cette campagne et sur le bilan du groupe de travail.

L'inquiétude portée par une élue sur le nombre de projets faisant l'objet de réserves à l'issue du travail préparatoire réalisé par la DFAE permet de rappeler qu'il ne s'agit pas de réserves définitives mais de projets sur lesquels la DFAE souhaite à la fois attirer l'attention des membres de la commission, recueillir leur appréciation et partager avec eux des points d'analyse, afin de retenir un avis consolidé favorable ou défavorable.

\*\*\*

## **II – Examen et avis de la commission consultative sur les demandes de subventions au titre de 2024**

- **Présentation des dossiers examinés par la MASAS**

La cheffe de la MASAS informe les membres de la commission que, de façon générale, pour la très grande majorité des dossiers, les avis des conseils consulaires et des postes vont dans le même sens.

Seuls 8 projets proposés par les conseils consulaires ont reçu des postes un avis défavorable ou réservé. Par ailleurs, le tableau partagé en commission présente 4 projets non retenus par les conseils consulaires :

- 2 projets soutenus par les postes :
  - Projet 214 porté par la CCI à Mexico ;
  - Projet 253 porté par Regards de Femmes à Londres : il apparaît dans le tableau avec un montant proposé par le conseil consulaire conforme au PV, cependant le vote était 5 contre / 4 pour.
- 2 projets ayant fait l'objet d'un recours :
  - Projet 270 porté par l'UFE Côtes de Carthage à Tunis (recours gracieux puis hiérarchique) ;
  - Projet 278 porté par The Elles Collective à Los Angeles (recours gracieux). Ce projet ne figure pas dans le tableau transmis en amont de la session, le poste ayant informé postérieurement la MASAS qu'il donnait une suite favorable au recours.

En matière de recours, la cheffe de la MASAS précise que deux autres recours, pour des projets ne figurant pas dans les différents tableaux, ont été formés à l'issue des conseils consulaires.

Il est proposé aux membres de la commission, dans un premier temps, de valider les dossiers ayant reçu un avis favorable des conseils consulaires (avec ou sans proposition de diminution de montant) qui n'appellent pas d'observations particulières sur les montants proposés, soit 182 projets pour un montant de 1,31 M€.

Les membres de la commission sont invités, dans un deuxième temps, à examiner 61 dossiers sur lesquels est portée la mention « réservé » à l'issue d'un travail préparatoire de la DFAE. Il s'agit des dossiers sur lesquels l'administration émet des réserves qu'elle souhaite partager en séance.

Enfin, il est proposé dans un troisième temps aux membres qui le souhaitent de revenir sur les projets pour lesquels l'avis de l'administration est défavorable ou pour lesquels une baisse est proposée hors conseil consulaire, pour lesquels le tableau transmis avant la séance comporte les observations de l'administration.

Avant l'examen des dossiers, les participants qui voudraient intervenir pour toute remarque d'ordre générale sont appelés à le faire par la Directrice.

Une élue soulève la question des projets rejetés par les conseils consulaires et adresse une demande d'accès à la liste et au fond de ces dossiers. Il est rappelé que ce sujet a déjà fait l'objet d'un consensus dans le cadre du groupe de travail et que seuls les projets ayant recueilli un avis favorable du conseil consulaire et/ou du poste doivent être transmis à la DFAE pour examen par la commission consultative nationale. Il revient en effet aux conseils consulaires de jouer un rôle de filtre au niveau local, tout en fournissant des refus circonstanciés figurant dans les procès-verbaux. L'avis défavorable porté par les conseils consulaires n'étant pas lié à la limite du nombre de projets qui peuvent être retenus par poste, revenir sur les projets non retenus par les conseils consulaires risquerait de remettre en question les avis rendus par ces derniers au niveau local. Les associations dont les projets n'ont pas été transmis à la DFAE pour examen par la commission consultative nationale sont notifiées de ce refus à l'issue des conseils consulaires et peuvent au besoin former un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux afin que leurs dossiers puissent être examinés au niveau central.

- **Etude des 62 dossiers avec avis « réservé » de l'administration**

Les discussions permettent d'aborder plusieurs sujets, en particulier :

1. Le soutien aux entrepreneurs et aux entreprises français à l'étranger (EFE)
2. L'opportunité de certains projets portant création d'activités lucratives
3. Le financement des refontes de sites internet
4. Les projets de sécurisation de site et de travaux d'infrastructure
5. Le soutien d'activités prises en charge par d'autres dispositifs sociaux (OLES, bourses scolaires)
6. La diversité des dispositifs de subventions spécifiques de la DGM et de l'AEFE
7. Les enjeux du respect des principes de la République
8. Les recours

- 1. Le soutien aux entrepreneurs et aux entreprises français à l'étranger (EFE)**

La Directrice marque la difficulté d'apprécier les projets mettant en avant un soutien aux entrepreneurs. L'examen des dossiers ne permet pas toujours de faire une distinction claire entre, d'une part, les projets bénéficiant aux entrepreneurs en tant que personnes, éligibles au STAFE, et d'autre part, les projets bénéficiant à des entreprises ou à la communauté d'affaires française, qui ne relèvent pas du STAFE.

En 2024, plusieurs projets présentés visent spécifiquement le soutien aux « entreprises françaises de l'étranger » (EFE). Ces projets, portés par des chambres de commerce, proposent généralement de recenser, de communiquer et/ou d'offrir des services aux EFE.

Sans méconnaître l'intérêt de la démarche de recensement et de labellisation des EFE, l'administration est très réservée à l'idée d'ouvrir le dispositif à ce type de projets qui ne relèvent pas de la vocation du STAFE et qui risqueraient par ailleurs de peser lourd, à terme, sur le budget du STAFE.

Il est ainsi proposé, pour la campagne 2024, de :

- écarter les demandes de subvention STAFE pour les projets visant au recensement des EFE ;
- écarter les projets qui bénéficient à des entreprises plutôt qu'à des personnes, tout en réservant une appréciation bienveillante à ces projets lorsque cette distinction est difficile à établir ;

- retenir les projets d'insertion socio-économique proposant des formations, du mentoring/coaching, une aide à la recherche d'emploi des personnes, ainsi que les projets ouverts à la communauté française au sens large (et non seulement aux membres des CCI ou aux entreprises), de nature culturelle, éducative ou caritative, dès lors que ces activités ne relèvent pas déjà des activités courantes de l'association.

Les membres de la commission accueillent favorablement la proposition d'écarter les projets de recensement des EFE et d'étudier au cas par cas les autres projets de soutien aux entrepreneurs.

## **2. L'opportunité de certains projets portant création d'activités lucratives**

Dans la continuité du point précédent, une élue présente une réserve vis-à-vis des projets qui visent, à terme, à financer des activités économiques, voire la création d'entreprises, comme par exemple la rénovation d'espaces en vue d'accueillir des cafés. Une autre élue souligne néanmoins la spécificité des projets évoqués (cafés) qui constituent pour la plupart des lieux culturels et de partage pour la communauté française, notamment au sein des Alliances françaises.

## **3. Le financement des refontes de sites internet**

Une élue revient sur l'interprétation de la commission au regard des projets de refonte de sites internet qui, jusqu'à présent, était considérée comme une activité relevant du fonctionnement interne d'une association.

Les membres de la commission relèvent la difficulté de déterminer si ce type d'activité relève plutôt d'une dimension « projet » ou « fonctionnement » et soulignent que la refonte d'un site internet joue un rôle précieux dans la modernisation et la redynamisation des associations et qu'elle nécessite des compétences techniques souvent hors de portée des responsables associatifs bénévoles.

Les membres s'accordent ainsi à accueillir favorablement ce type de projet (refonte ou création de site internet), sous réserve qu'il ne soit pas déposé à plusieurs reprises dans un intervalle de temps restreint par une même association.

## **4. Les projets de sécurisation de site et de travaux d'infrastructure**

Il est rappelé que des travaux de simples rénovations et d'aménagements peuvent être soutenus par le dispositif STAFE, en lien avec une proposition de nouvelles activités et d'un bénéfice direct à la communauté française. En revanche, la MASAS rappelle que le groupe de travail a considéré inéligibles des grands travaux d'investissement. Ainsi, sans mettre en cause l'intérêt des initiatives portées par les associations en la matière, la majorité des membres de la commission s'accorde à écarter les travaux d'infrastructure, de sécurisation de sites ou de mises aux normes urgentes.

## **5. Le soutien au titre des autres dispositifs sociaux (OLES, bourses scolaires)**

Lors de la campagne 2023, la question des projets portés par des associations recevant par ailleurs des subventions OLES avait déjà été soulevée. Pour les associations largement subventionnées par le dispositif OLES, il demeure difficile de garantir que la part de financement propre dans le cadre d'un projet STAFE n'est pas liée à des subventions OLES reçues. Par ailleurs, comme en 2023, les membres de la commission s'accordent pour que le STAFE ne subventionne pas les projets visant à lever des fonds au profit d'associations bénéficiant de subventions OLES. Enfin, les membres de la commission, à la lumière des indications fournies à ce sujet par le représentant de l'AEFE, émettent de fortes réserves sur les projets visant à compléter des bourses d'entretien AEFE.

## **6. La diversité des dispositifs de subventions spécifiques de la DGM et de l'AEFE**

Lors de l'examen des dossiers, la diversité des guichets de financement ouverts aux établissements de l'AEFE, aux Alliances françaises et aux associations FLAM est rappelée. L'administration évoque l'existence de plusieurs fonds pour les Alliances françaises, notamment le fonds pour les Alliances en crise et le Fonds Médiathèques XXI de l'IF destiné à soutenir les projets de modernisation et d'évolution des médiathèques.

Par ailleurs, le dispositif FLAM géré par l'AEFE peut subventionner des projets de rencontres régionales et des projets bénéficiant uniquement aux élèves FLAM.

Dans un souci de cohérence et de lisibilité du périmètre du dispositif STAFE, la commission consultative nationale décide de réorienter les Alliances en crise vers le fonds dédié, les projets de formation d'enseignants ou les ouvertures de nouvelles classes vers l'AEFE.

## **7. Les enjeux du respect des principes de la République**

Les échanges ont porté sur le respect des principes de la République, y compris le principe de laïcité. La commission consultative nationale s'accorde pour écarter, de façon générale, les projets politiques ou partisans, dans un souci de neutralité conformément à ces principes.

## **8. Les recours**

Les deux derniers projets présentés en commission sont issus, pour l'un, d'un recours gracieux puis hiérarchique et, pour l'autre, d'un recours gracieux auquel une suite favorable a été donnée.

La DFAE rappelle que le recours est un droit inhérent à la procédure administrative et un outil qui peut s'avérer utile afin de pallier d'éventuelles difficultés rencontrées localement. Il est également rappelé que les recours doivent être dûment circonstanciés et qu'ils n'ont pas vocation à être généralisés.

*In fine*, 16 projets sur les 62 projets avec avis « réservé » de l'administration sont retenus par la commission, qui a revu à la baisse le montant de la demande de subvention pour certains d'entre eux.

### **• Autres éléments de fond**

D'autres sujets abordés lors des échanges ont permis de clarifier ou de rappeler certains éléments :

- si les thématiques droits des femmes, égalité, inclusion, sport et climat sont largement présentes dans les projets proposés, le chef de service des français à l'étranger regrette que le volet social soit, quant à lui, peu visible dans cette campagne. Cette thématique sera davantage mise en avant lors de la prochaine campagne.
- des associations continuent de solliciter une subvention STAFE afin de financer leur programmation habituelle et non un projet spécifique et construit comme l'impose le dispositif. Il convient de rappeler aux associations la nécessité de présenter des projets bien définis et de les accompagner en ce sens.
- la commission regrette que plusieurs projets comportent un montant très significatif de salaires permanents, pouvant de fait être assimilés à des frais de fonctionnement des associations.

- Les échanges sur les projets donnent l'occasion à une élue d'évoquer la question des associations de fait et la diversité des statuts associatifs d'un pays à l'autre qui, parfois, ne permet pas de prétendre à une subvention STAFE. La DFAE rappelle que, dans un souci de cohérence avec le guide des subventions en France et dans une logique de sécurité, tant pour l'association que pour l'administration, il est nécessaire qu'une association soit enregistrée localement pour pouvoir percevoir des subventions publiques. La DFAE rappelle qu'elle fait preuve de souplesse et de bienveillance quant aux formes d'enregistrement local des associations et qu'un enregistrement en France est permis lorsque le droit local est inexistant ou très restrictif.
- **Remarques sur les projets ayant recueilli un avis défavorable de l'administration ou pour lesquels une baisse est proposée**

La commission valide également 53 propositions de révision à la baisse (dont 23 propositions de baisse formulées par les conseils consulaires).

Les révisions à la baisse concernent des projets pour lesquels : les activités ne sont pas tout à fait nouvelles, les montants demandés sont trop élevés ou le coût du projet est trop élevé, le bénéfice pour la communauté française est jugé faible, le cumul d'excédents budgétaires et de patrimoine mobilier sont très importants, des comptes rendus financiers ne sont pas pleinement satisfaisants, les frais de personnel ou de bouche sont trop élevés. Les baisses proposées par l'administration sont régulièrement conformes aux avis des conseils, qui avaient soit proposé des baisses soit émis de fortes réserves sur les projets considérés.

Les principales motivations des projets rejetés sont les suivantes : absence de bénéfice direct pour la communauté française, absence de projet ou demande de financement pour des activités courantes, statuts non conformes, budget de l'association supérieur à 1 M€, comptes rendus financiers insatisfaisants activités financées à plusieurs reprises par le STAFE, réserves du conseil consulaire ou du poste, autre financement du MEAE pour le projet, retrait de la demande par l'association après le conseil consulaire.

Il est remarqué que les refus et les montants revus à la baisse par les conseils consulaires ne sont pas systématiquement motivés, ce qui permettrait de mieux éclairer la commission nationale consultative. La commission appelle ainsi les conseils consulaires à communiquer des avis davantage étayés pour chaque projet dans leurs procès-verbaux.

### **III – Conclusion et perspectives pour 2025**

A l'issue de cette commission, 225 projets sont validés, dont plusieurs sous réserve de présenter un compte-rendu technique et financier satisfaisant relatif à la dernière subvention perçue, et 53 projets sont rejetés.

Ces 225 subventions sont octroyées pour un montant de 1 662 285 €, soit un taux de consommation des crédits disponibles de 88 %. Pour mémoire, en 2023, le taux de consommation des crédits disponible s'est élevé à 84 %, pour 198 projets subventionnés à hauteur de 1 571 956 €.

Les membres de la commission adressent leurs remerciements à la Directrice pour le dialogue ouvert, la qualité des échanges et l'écoute accordée aux prises de paroles de chacun des participants. La Directrice adresse en retour ses remerciements aux membres de la commission pour le travail de préparation et les propositions constructives formulées, ainsi qu'à la DGM et à l'AEFE pour leur participation aux échanges./.